

AUTORISATION DE CONDUITE RÉACTUALISATION

Chariot Automoteur de Manutention à conducteur porté

(Catégorie 1 / 3 / 5)

✓ **Présentation de la formation :**

- Cette formation permet de faire un apprentissage Théorique et Pratique (selon la R389). Elle se déroule au sein de l'entreprise demandeuse.

Cette autorisation est Interne à l'entreprise.

✓ **Objectif :**

- Etre capable de conduire en toute sécurité sur son lieu de travail et avoir les connaissances théorique et pratique, pour savoir repérer une situation dangereuse.

✓ **Public concerné :**

- Tous salariés de plus de 18 ans sachant lire, écrire et compter et avoir une attestation médicale apte à jour délivrée par la médecine du travail, ayant déjà utilisé un chariot (catégorie 1 / 3 / 5).

✓ **Durée du stage :**

- 14 heures soit 2 journées de 7h

✓ **Nombre de postulants :**

- 5 personnes maximum

✓ **Moyens utilisés :**

✓ **Document délivré : Evaluation**

- Emission d'un Avis « Favorable » ou « Défavorable », auprès du Chef d'Établissement, pour une durée de validité.

**Il est préconisé de réactualiser et compléter cette formation
chaque fois que nécessaire.**



La certification qualité a été délivrée au titre de l'action suivante :
ACTIONS DE FORMATIONS

SAS-CPFI Capital 20000€ RCS 815 178 165
Agrément formation 89 01 DIRECCTE 26890045289
Tel : 0806 231 018 (numéro vert)

✓ **Programme :**

	Matin	Après-midi
1^{er} jour	Présentation du stage Le cariste et la réglementation Les accidents du travail Les acteurs de la prévention Les chariots et leurs équipements Les chariots et leurs utilisations La prise de poste et les vérifications	La stabilité des chariots Les règles de stockage et de chargement Les pictogrammes des marchandises Les règles de conduite en sécurité Le levage et le transport de personnes La signalisation
2^{ème} jour	Pratique : Exercices de conduite	Test Théorique et Pratique Bilan

✓ **Méthodes et moyens pédagogiques**

Le formateur est dans une démarche déductive : la théorie est exposée, puis mise en pratique

Pour ce faire 3 méthodes pédagogiques sont mises en œuvre :

- Active
- Intérogative
- Desmonstrative

Les moyens mis à sa disposition sont :

- **Mise à disposition des locaux du client avec Chariots pour la durée de la formation.**
- Support vidéo
- Livret de formation

✓ **Pré requis** : Avoir déjà conduit un chariot (Catégorie 1 / 3 / 5)

✓ **Tarif** : Sur devis

✓ **Modalités & délais d'accès**

- Pour vos demandes de formation, contactez-nous par téléphone au **0806 231 018** ou par courriel ; **formation@sas-cpfi.fr**
- L'accès à la formation est initié par l'employeur.
- Notre organisme de formation s'engage à vous répondre dans un délai de 72 heures.
- Nous envisagerons la date de formation la plus appropriée en fonction de vos besoins, préférences et contraintes.
- Si la formation nécessite des prérequis, nous nous assurerons également que vous les remplissiez soit par des tests, soit par un audit téléphonique.
- Sauf cas particulier et en fonction des disponibilités du stagiaire, du formateur ou selon notre planning inter-entreprises, le délai pour la mise en place de la formation est habituellement d'un mois (en moyenne).

✓ **Accès aux personnes en situation de handicap** : nous consulter

Un livret de formation et une attestation de stage sont remis aux participants



La certification qualité a été délivrée au titre de l'action suivante :
ACTIONS DE FORMATIONS

SAS-CPFI Capital 20000€ RCS 815 178 165
Agrément formation 89 01 DIRECCTE 26890045289
Tel : **0806 231 018 (numéro vert)**